



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 65-2026

SÉANCE DU 07 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept Mai à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DUMAS Sandrine, NAUD Sébastien, SCHAFF Caroline, DEVILLERS Didier, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, GAUTREAU Philippe, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, CUVILLIER Armelle.
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COSSARD Nicolas a donné procuration à Mme Trévien Sonia.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guével Stéphanie.

Mme VEDDA-BOIJOUX Agnès a donné procuration à Mme Cuvillier Armelle.

OBJET : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Le Maire expose au conseil municipal que cette fondation a pour objectifs la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti de proximité ; et en particulier, le patrimoine non inscrit et non protégé.

L'un de ses missions est d'aider les porteurs de projets publics à trouver des fonds nécessaires à la réhabilitation de leur édifice.

Cette adhésion annuelle est d'un montant de 500 € pour les communes de moins de 20 000 habitants.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'adhérer à la Fondation du patrimoine pour l'année 2026,
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle s'élevant à 500 €, seront inscrits au budget général de la commune de l'exercice 2026,
- D'autoriser Mme. Le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,

Le 07/05/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN

Le secrétaire de séance,
M. Sébastien GABORIAUD

